

Réunion du 26 septembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 89

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, Gilles LEVEQUE (suppléant de M. André CASSOU), Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Nadine CHADES (suppléante de M. Jean-Claude MORERE), Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, André CASSOU, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Michel DARETTE (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Véronique REMY, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSE (pouvoir à M. François MATEOS), Sylvie MOUSQUES dit CABANOT (pouvoir à Mme Jeanne LUGA), Philippe GAUDET (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Emmanuel HANON (pouvoir à M. Francis GRINET), Jean-Pierre HOURCLE, Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Dominique LALANNE), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Bernard MELIANDE (pouvoir à Mme Claire-Lise LAFOURCADE), Patrick PEYRE-POUTOU (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), David HABIB (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS (pouvoir à M. Patrice LAURENT).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 15 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU 8 MAI A ORTHEZ :
SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ORTHEZ, SA
REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Rapporteur : M. Francis LAYUS

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue du 8 mai à Orthez, il est nécessaire d'optimiser la coordination technique du chantier dans un objectif de séparation des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées. Pour cette opération :

- La communauté de communes de Lacq-Orthez va réaliser des travaux d'aménagement de l'avenue du 8 mai à Orthez,

- La Régie de l'eau souhaite, à cette occasion, confier à la communauté de communes de Lacq-Orthez, les travaux qui consistent en la réfection partielle du réseau d'assainissement sur 265 mètres linéaires et la reprise de quelques branchements d'eaux usées,
- La commune d'Orthez souhaite, à cette occasion, confier à la communauté de communes de Lacq-Orthez, les travaux qui consistent en la reprise de quatre branchements d'eaux pluviales de propriétés vers le réseau d'eaux pluviales de voirie,

Aussi, la communauté de communes, la Régie de l'eau et la Ville d'Orthez ont convenu :

- de constituer une maîtrise d'ouvrage déléguée pour cette opération, en application de l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 qui a ouvert la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage,
- de désigner la communauté de communes, maître d'ouvrage de cette opération et de conclure à ce titre la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée qui suit.

La communauté de communes assure la coordination de la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée.

La régie de l'eau versera sa participation postérieurement à la fin des travaux, au plus tard au premier trimestre de l'année 2017, pour les ouvrages relevant des réseaux d'assainissement d'eaux usées, et la Ville d'Orthez pour la partie des ouvrages relevant des reprises de branchements d'eaux pluviales.

Le programme des travaux pour cette opération porte sur :

- des travaux d'aménagement de l'avenue du 8 mai et la réalisation d'un nouveau giratoire,
- la reprise partielle de l'assainissement pluvial de la voirie, création et réfection des trottoirs, calibrage de la chaussée et matérialisation des places de stationnement,
- la reprise partielle du réseau d'eaux usées et la reprise de branchements d'eaux pluviales,

Le coût total de l'opération travaux est fixé à 271 621,00 € HT et 325 945,20 € TTC.

Le planning des travaux est de 3 mois.

L'enveloppe financière est répartie comme suit :

- La Régie de l'eau prendra en charge financièrement : 34 493,00 € HT soit 41 391,60 € TTC pour la part des ouvrages relevant des réseaux d'assainissement d'eaux usées pour un montant de travaux estimé de 34 493,00 € HT, soit 41 391,60 € TTC.
- La Ville d'Orthez prendra en charge financièrement : 5 385,00 € HT soit 6 462,00 € TTC pour la part des ouvrages relevant des reprises de branchements d'eaux pluviales pour un montant de travaux estimé de 5 385,00 € HT soit 6 462,00 € TTC.
- La Régie de l'eau et la Ville d'Orthez verseront leur participation en 2017, postérieurement à la fin des travaux, sur présentation du DGD.
- La communauté de communes prend en charge financièrement 231 743,00 € HT soit 278 091,60 € TTC pour un montant de travaux estimé à 231 743,00 € HT, soit 278 091,60 € TTC.

La communauté de communes se charge de la récupération de la TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement auprès du FCTVA. Elle reversera à la commune d'Orthez et à la Régie de l'eau la part récupérée auprès du FCTVA correspondant aux investissements relevant de leur compétence respective.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention entre la Ville d'Orthez, sa Régie de l'eau et de l'assainissement et la communauté de communes de Lacq-Orthez selon les conditions définies dans le projet annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

